



Mariée en France à un étranger, maison à l'étranger.

Par **Helene G**, le **13/07/2012** à **10:48**

Bonjour,

Je souhaite commencer une procédure de divorce mais ne sait comment commencer. Mon cas est un peu compliqué...

Je me suis mariée en 2003 EN FRANCE, sans contrat de mariage, avec un Américain, j'ai déménagé aux USA en 2004. J'ai vendu l'appartement que j'avais en France.

En Octobre 2004 j'ai acheté une maison en faisant un apport personnel de 40 000 dollars. Comme mon mari ne pouvait obtenir de prêt, sa mère et moi avons obtenu un prêt commun de 110 000 dollars.

Après quelques années de vie commune, mon mari a cessé de participer à la vie financière du foyer, puis il a quitté le domicile conjugal sans laisser d'adresse.

Pendant plus de 2 ans, j'ai vécu seule dans cette maison sans aucune aide de sa part, et sans même savoir où il était.

Il vivrait maintenant en Australie d'après des amis communs.

Je suis revenue en France en Septembre 2011.

Ma maison Américaine est toujours au nom de sa mère et moi.

Je ne sais quelle sorte de divorce demander car je n'ai aucune nouvelle de lui. Le bien acquis pendant le mariage, bien qu'au nom de sa mère et moi, est en Floride; et nous nous sommes mariés en France sans contrat de mariage.

Merci de m'aider à y voir plus clair.

J'attend aujourd'hui un enfant de mon compagnon Français et j'aimerais régulariser cette situation au plus vite.

Hélène

Par **youris**, le **13/07/2012** à **14:19**

bjr,

je vous conseille de prendre contact avec un avocat spécialisé en droit international privé au vu de la complexité de votre situation et des différentes lois applicables à votre situation matrimoniale et au bien immobilier;

cdt